

Nous sommes certainement disposés à envisager cela, mais je pense que mes fonctionnaires diraient, avec un certain enjouement, qu'ils ont déjà assez de difficultés avec la formule unilingue et qu'une formule bilingue augmenterait la confusion et qu'on en voudrait encore davantage au ministre d'avoir à appliquer cet article. Mais nous allons examiner la chose.

Je pense que cela répond aux questions qu'on a soulevées.

L'hon. M. Pearson: J'ai posé une question à propos du traité avec la Russie et des méthodes d'évaluation prévues par ce traité.

L'hon. M. Nowlan: Oui. Le chef de l'opposition s'est informé des méthodes qui s'appliqueraient dans le cas de marchandises importées de la Russie sous l'empire du traité commercial avec ce pays. Le ministère a une méthode normale, qu'il appelle la méthode du tiers pays. Dans le cas de la Russie, nous faisons des affaires avec un pays étatisé qui ne connaît pas le libre marché comme nous. Par conséquent, nous ne pouvons évaluer la valeur en douane de la même façon que nous le ferions pour des articles importés d'autres pays. Il incombe donc au ministre du Revenu national d'élaborer une méthode qui permette d'évaluer la valeur en douane. Dans nos échanges avec la Russie et des pays semblables, j'invoquerai le principe du tiers pays, c'est-à-dire que j'essaierai de fixer l'évaluation d'après celle d'un produit semblable venant d'un pays dont la situation se rapproche autant que possible de celle de la Russie.

On s'est grandement mépris sur toute cette affaire. On a dit que le ministre du Commerce avait conclu un marché pour du pétrole. A croire certaines des choses qui ont été dites, on penserait le pays inondé de pétrole et d'automobiles russes. En réalité, il n'y a pas un gallon de pétrole russe au Canada et, exception faite des membres du corps diplomatique qui peuvent avoir deux automobiles russes, il n'y a pas une seule voiture russe dans tout le pays.

Mes fonctionnaires ont eu des entretiens avec des importateurs éventuels et des fonctionnaires de l'ambassade russe à Ottawa pour déterminer la marche à suivre. La situation a été élucidée, mais, à l'heure actuelle, ni automobiles ni essence n'entrent au pays et les fonctionnaires de mon ministère n'ont pas encore fixé la douane.

L'hon. M. Pearson: Le ministre peut-il nous dire si l'obligation d'importer qu'impose le nouveau traité jouera quelque rôle dans l'établissement des méthodes que ses fonctionnaires sont en train de mettre au point. J'ai oublié quels sont les chiffres réels, mais

je crois qu'il s'agit de la moitié de la valeur de nos exportations. Cela aura-t-il quelques répercussions sur les formalités à suivre? En outre, ai-je raison de dire qu'à l'heure actuelle on ne s'écarte pas des anciennes méthodes pour ce qui est du commerce avec la Russie? En dernier lieu, j'aimerais demander au ministre si l'on a l'intention de poster un fonctionnaire du ministère du Revenu national à Moscou à cette fin?

L'hon. M. Nowlan: Les méthodes n'ont pas subi la moindre modification. Bien entendu, il faut examiner tous les aspects de chaque problème, mais, en déterminant cette évaluation, il nous faut tenir compte des faits, tels que nous les constatons, et des valeurs qui existent dans des domaines semblables, à condition qu'on puisse,—et je suis d'avis qu'on le peut,—trouver des domaines semblables. Pour décider que nous soyons à encourager une augmentation de ce commerce, ce qui nous réjouirait beaucoup, nous ne pouvons permettre que ce désir influe sur la fixation des valeurs fondée sur une juste comparaison. Sur l'avis de mes fonctionnaires, j'essaierai de trouver des marchés où les conditions se comparent aussi étroitement que possible aux conditions existant dans toute partie de la Russie, quelle qu'elle soit, d'où viennent ces articles.

Quant à envoyer un fonctionnaire à Moscou, la question ne s'est pas présentée. Ce sera peut-être nécessaire, mais nous n'avons pas l'intention d'y voir immédiatement.

(Texte)

M. Valade: Monsieur le président, la situation précaire dans laquelle se trouve l'industrie de la confiserie du chocolat pur au Canada ayant été portée à l'attention de l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), j'ai cru qu'il nous aurait fait part de l'opinion de son ministère à ce sujet, car je sais que le ministre est au courant que cette industrie doit faire face à une concurrence assez difficile que lui font ceux qui importent au pays des produits du chocolat et les revendent sur les marchés à un prix inférieur au prix de revient des manufacturiers canadiens. Je me demande si le ministre ne pourrait pas, de concert avec les hauts fonctionnaires de son ministère, étudier cette situation afin d'éliminer la taxe de 11 p. 100 qui frappe les produits de confiserie et de chocolaterie manufacturés au Canada, ce qui en augmente le prix de revient.

Je me demande également si le ministre n'étudierait pas l'opportunité d'augmenter le tarif douanier sur l'importation de ces produits, de façon à permettre...

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Si je ne m'abuse, le député parle de la réduction